L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 FEVRIER 1862. — G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, G. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, LUNDI MATIN, 17 FEVRIER.

Nos annonces.

A partir de ce jour toutes les annonces devront être envoyées à notre bureau avant neuf heures du soir; celles qui nous parviendront après cette heure, seront exposées à être remises au lendemain du surlendemain. Tous les annonceurs [illegible] la insertion, devront être envoyées dans la journée pour être insérées le lendemain.

Nous sommes obligés d'adopter ce règlement pour éviter tout retard dans l'impression du journal et les réclamations auxquelles pourrait donner lieu l'omission des communiqués.

VENTES ET AVIS JUDICIAIRES.—Faute de place, nous avons transporté sur la dernière colonne de la page anglaise nombre d'avis judiciaires.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Leaumont, Blache & Co., à 10 heures, à leur magasin, rue de Chartres, No 60—[illegible].

Bulletin de la guerre.

L'évacuation de Bowling Green par l'armée du général Johnston est aujourd'hui un fait accompli. Cette mesure était devenue depuis quelques jours une nécessité militaire, et elle avait été annoncée à l'avance. Le Kentucky se trouve maintenant abandonné complètement aux forces fédérales à l'exception de Columbus et du fort Donelson. L'armée de Johnston s'est repliée sur la ligne du Tennessee pour protéger Nashville et Knoxville qui étaient menacées d'une attaque formidable par les armées des Fédéraux. Grâce à la glorieuse résistance opposée par les généraux Buckner et Floyd aux masses fédérales qui sont venues attaquer le fort Donelson, la nouvelle combinaison stratégique du général en chef des Confédérés a pu s'exécuter sans danger; et l'occupation du fort si noblement défendu par nos soldats, en permettant aux canonnières fédérales la navigation du Cumberland, permettra de fortifier la nouvelle ligne de défense qui s'étendra de Hickman à Knoxville en passant par Dover, Clarksville et Nashville.

Le général Beauregard parti de Bowling Green le 13 au matin s'est rendu à Nashville et de là à Columbus, où on l'attendait samedi soir. [illegible] à décider si Columbus ne doit pas être évacué comme Bowling Green et si la ligne de défense sur le Mississipi ne doit pas être reportée à Hickman et à l'île No 10. Il est évident qu'il y a eu une faute grave commise dans cette campagne du Kentucky. La faute a consisté à laisser isolés et sans renforts le général Crittenden, au moment où trois divisions fédérales se réunissaient pour l'écraser, et à négliger la défense de la rivière Tennessee que les canonnières fédérales peuvent aujourd'hui parcourir sans obstacle de Paducah à Florence.

Un nouveau plan de campagne a été arrêté entre les généraux Johnston et Beauregard, et la victoire du fort Donelson l'inaugure d'une façon brillante. [illegible]

[illegible]

[redacted]

[illegible] En tous cas, il n'y a pas à craindre d'attaque très prochaine contre Columbus, car les routes de terre sont impraticables; le fort Holt, situé à 12 milles de la place et qu'occupaient les Fédéraux a été submergé par la crue du Mississipi et a dû être évacué. Entre la rivière Tennessee et Columbus les chemins sont tellement détrempés par les pluies qu'ils sont impraticables pour l'artillerie et même pour l'infanterie. Il n'est donc pas à supposer que les Fédéraux tentent une attaque contre cette place importante par eux.

Ainsi, bien que l'évacuation de Bowling Green soit regrettable, ses échecs se trouvent compensés par la victoire de Donelson et par la sécurité du Tennessee qui peut être considéré comme assurée.

Dans le Missouri, Price a retraité devant des forces supérieures afin d'opérer sa jonction avec les troupes confédérées envoyées à son secours de l'Arkansas, et il va se retrouver certainement dans la position qu'il occupait lorsque Frémont était à Springfield; position tellement forte que [illegible].

[illegible] Savannah, il règne toujours une grande [illegible]

[illegible] De la Caroline du Nord, on ne signale rien de nouveau depuis l'occupation d'Edenton par les Yankees. [illegible]

—Nous avons eu le plaisir de serrer la main, avant-hier au colonel A. Gerard, du 13e régiment de la Louisiane, qui est venu faire une courte visite à la Nouvelle-Orléans. Il nous a donné de bonnes nouvelles de l'état des troupes à Columbus. Le capitaine Frémaux, du même régiment est également arrivé en ville. Nous regrettons que ces deux officiers des journaux de Columbus qu'ils nous ont remis.

MEXIQUE.—On a reçu à la Havane des nouvelles du Mexique jusqu'au 29 janvier. Les [illegible] alliés envoyés à Mexico étaient arrivés à Vera-Cruz le 27. Ils ont été bien reçus par le président Juarez, auquel ils ont fait comprendre que le but de l'expédition n'était pas de détruire l'indépendance du pays. M. Zamacona, ancien secrétaire d'État du cabinet de Juarez, est arrivé avec les commissaires, et on pense qu'il a reçu des instructions pour négocier avec les commandants de l'expédition.

Le général Miramon qui s'était embarqué le 26, à la Havane, sur le steamer anglais Avon, pour Vera Cruz, a été arrêté en arrivant, sur l'ordre de l'amiral anglais Dunlop: on lui demandait [illegible]

NAVIGATION.—L'Alexandria Democrat dit que la rivière Rouge a monté de huit pieds et qu'elle est maintenant navigable jusqu'à cette ville pour les plus forts bateaux. [illegible]

LINGERIE POUR DAMES.—La Maison J. Levois & Co., de la rue du Canal, fait commencer à vendre aujourd'hui à prix très réduits son assortiment de lingerie pour dames, de robes de bal, etc. Voir l'avis inséré plus loin.

EXPULSION DE BRIGHT DU SÉNAT FÉDÉRAL.—Bright, de l'Indiana, a été formellement expulsé du Sénat fédéral par un vote de 32 voix contre 14. [illegible]

Le Herald dit qu'il y a dans le Congrès [illegible] de l'union.

[illegible]

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DEPECHES DE SAMEDI SOIR.)

Bataille du fort Donelson.

50,000 Fédéraux contre les Confédérés.—L'ennemi repoussé.

Nashville, 15 février.—Des dépêches reçues à l'instant (11 h. 30 m. A. M.) du fort Donelson, disent:

La bataille a commencé ce matin, à 7 heures, et une lutte terrible a eu lieu toute la matinée. Des deux côtés le carnage a été grand. L'ennemi a été repoussé au-delà de son camp.

Nous avons capturé deux des batteries de l'ennemi.

Un prisonnier fédéral dit que c'est le général McClernan qui commande et qu'il a 50,000 hommes sous ses ordres.

Nos troupes continuent à repousser l'ennemi à la baïonnette.

Basse-marche du Tennessee.

PERTE DES FEDERAUX, JEUDI, A DONELSON.

Buckner et Floyd à Donelson avec Pillow.

Memphis, 15 février.—La cavalerie de Mélia a livré bataille aux Lincolnistes, le 14, dans le comté de Scott, leur a tué 7 hommes, et en a capturé 19 ainsi que beaucoup de chevaux et de canons. Les Lincolnistes ont fui en désordre vers la montagne. Les forces étaient égales de part et d'autre.—Les Confédérés ont eu trois blessés.

La perte des Fédéraux, jeudi dernier, à Donelson, a été de 500, la nôtre de 25.

Le général Pillow commande le fort, et les généraux Floyd et Buckner les troupes de terre. Cet engagement a été le plus terrible de toute la guerre.

Fort Donelson, 15 février, 10 h. 30 m. A. M.—Une des plus terribles batailles qu'on puisse concevoir a commencé ce matin vers 7 heures sur notre aile gauche. Nous avons chassé l'ennemi jusqu'au delà de son camp en faisant dans ses rangs un grand carnage. La bataille continue vigoureusement de part et d'autre. Je viens de voir un prisonnier yankee appartenant au 30me régiment de l'Illinois qui m'a dit que les troupes fédérales s'élèvent à 50,000 hommes commandés par le général McClernan. Nos soldats se battent avec un grand courage et poussent vigoureusement l'ennemi devant eux.

Fort Donelson, 15 fév., 11 h. A. M.—Nous avons capturé trois des batteries de l'ennemi et l'avons repoussé partout. On rapporte que la perte est grande des deux côtés, mais plus grande du côté des Fédéraux. Les régiments du Tennessee, du Mississipi, du Texas, de l'Alabama et les autres, se comportent parfaitement.

Fort Donelson, 15 fév., midi 50 minutes.—Nous croyons pouvoir dire en toute sûreté que la journée est à nous. La perte de l'ennemi est immense. Environ 200 prisonniers Yankees viennent d'être conduits ici—ils rapportent que plusieurs de leurs régiments sont complètement anéantis.

Fort Donelson, 15 février, 1 heure 30 minutes.—Nous avons combattu l'ennemi en dehors de nos retranchements depuis 5 heures 30 minutes, ce matin jusqu'à 1 heure cet après-midi, le repoussant pouce par pouce sur tous les points, capturant 4 pièces d'artillerie et prenant un grand nombre de prisonniers. Notre perte est grande mais nous en avons causé une terrible à l'ennemi. Les fédéraux ont été considérablement renforcés et peuvent nous attaquer encore.

CHARLESTON.

Excuses du blocus de pierres donné par Seward.

Charleston, 15 février.—Les journaux anglais publient l'explication donnée par Seward au sujet du blocus de pierres. Il dit que ce barrage n'est pas fait dans le but de rendre à jamais impraticable l'entrée du port de Charleston et sans admettre qu'un acte semblable est injustifiable il dit que le gouvernement fédéral se fera un devoir de détruire et d'enlever les obstructions dès qu'il aura supprimé la rébellion.

Le gouvernement anglais a ordonné au steamer Nashville de quitter Southampton et annonce que désormais il ne sera permis à aucun navire du Nord ou du Sud de rester plus de 24 heures dans un port d'Angleterre.

On disait à Liverpool que le Sumter avait livré un combat au Tuscarora dans les eaux d'Algeciras.

Le commodore Foote, de la flotte du Mississipi, a envoyé à Chicago demander des hommes pour manœuvrer les chaloupes canonnières et dit que si on lui en envoie sans délai il prendra Columbus et balaiera tout le Mississipi jusqu'à la Nlle-Orléans.

Le général Smith dit que le général Evans a battu à Leesburg, a été arrêté sous la prévention de trahison et envoyé au fort Lafayette.

DE NASHVILLE.

Evacuation de Bowling-Green—Les Fédéraux ont bombardé et brûlé Bowling-Green.

Nashville, 15 fév.—Les fédéraux ayant changé de tactique et fait traverser presque toutes leurs troupes de l'autre côté de Bowling-Green, il est devenu nécessaire, pour le général Johnston de changer de front et dans la soirée de jeudi Bowling-Green a été évacué et les troupes Confédérées se sont portées dans la direction de l'ennemi, la brigade du général Hindman resta à quelques milles de Bowling Green. On rapporte que le général Hindman a eu hier un engagement sérieux avec les fédéraux qui s'avançaient en force. Hindman s'est replié en bon ordre et après avoir traversé Barren River a fait sauter le pont du chemin de fer et a brûlé le pont à l'intersection de l'autre route. Entre 10 et 11 heures, les fédéraux ont bombardé Bowling Green et ont brûlé presque toute la ville.

DEPECHES DE NUIT.

☞ Le Picayune a publié hier soir à 5 heures, la dépêche suivante. Une interruption dans les lignes nous prive de nos dépêches.

Dépêches particulières au Picayune

Dernières nouvelles du fort Donelson—Combat de neuf heures de durée—Un millier d'hommes tués—trois cents Fédéraux faits prisonniers—prise de dix pièces d'artillerie.

Columbus, 16 fév.—Midi.—On a reçu une dépêche du fort Donelson, datée de 2 h. de la nuit du général B. R. Johnson, adressée au général Polk. La dépêche contient la nouvelle suivante reçue du général Floyd.

L'ennemi ayant investi nos lignes hier, nous déterminâmes de l'attaquer. A cinq heures ce matin du matin, le général Pillow commença l'attaque sur le flanc droit de l'ennemi. Après un combat brillant et sanglant, il parvint à repousser l'ennemi de sa position, le forçant à se replier sur son flanc gauche.

Le général Buckner dirigea l'attaque sur la droite. Ses troupes déployèrent un grand courage et une ferme détermination.

Le général Johnson conduisit ses troupes au combat avec fermeté et avec bravoure.

Rien ne peut égaler le courage déterminé et constant de nos troupes.

Ayant une force moins nombreuse que celle de l'ennemi, de moitié, nous livrâmes un combat heureux qui dura neuf heures, et nous réussîmes à repousser l'ennemi du champ, après lui avoir tué ou blessé plus de 1,000 hommes, dont mille ont été tués et à peu près 300 faits prisonniers.

Nous primes six pièces d'artillerie et plus de mille fusils.

Nous perdîmes cinq cents hommes, tués ou blessés. L'ennemi avait 40 régiments.

On s'attend à ce que le combat se renouvelle aujourd'hui.

Correspondance particulière de l'Abeille.

Columbus, 12 février 1862.

Les mauvaises nouvelles qui nous arrivent coup sur coup, viennent d'avoir un grand retentissement dans tout le Kentucky et achèvent de nous enlever le petit nombre de partisans que nous comptions dans cet État. Fishing Creek, Fort Henry, Roanoke Island viennent enfin de nous montrer le danger que nous courons dans toute son étendue. Ces résultats malheureux, tant sous le rapport militaire que sous le rapport politique, auront, il faut l'espérer, pour effet, d'ouvrir les yeux de ceux qui nous regardent comme invincibles, s'enrôlent dans les gardes civiques sous prétexte qu'il n'y a aucun danger à courir pour la Confédération, et qui, parce qu'ils auront joué pendant quelques mois au soldat, pensent qu'ils ont sauvé l'État. La triste réalité, et ce qui nous reste peut être encore de malheurs à supporter, devrait faire comprendre à tous l'importance de la situation qui s'aggrave de jour en jour.

Les journaux vous auront donné tous les détails sur l'affaire de Fort Henry. Chacun verse le blâme sur le brave Tilghman et sur ses compagnons d'armes, sans savoir ce qui s'est passé, sans se douter de la condition du Fort. [illegible]

[illegible]

La campagne active s'ouvre pour nous d'une manière, je puis le dire, d'une manière désastreuse. Dans l'armée, chacun blâme ouvertement la conduite de la guerre par le gouvernement. Pendant qu'il semblait des troupes inutiles sur le Potomac, il laissait le point le plus essentiel sans défense et suivait le système désastreux de Fabius Cunctator; car toutes ses armées, au lieu de cela, l'ennemi avait été refoulé chez lui, il y a longtemps que le drapeau confédéré flotterait sur leurs principales cités. Et ce moment, il ne faut pas décider pour nous [illegible]

mander des soldats qui ont gagné leur épaulettes de généraux dans les assemblées politiques, ou bien des hommes dont l'incapacité militaire est reconnue, mais des officiers capables et énergiques, qui savent inspirer de la confiance et de l'enthousiasme à leurs troupes. Le moment approche où il faudra que chacun se montre, et le pays ingera; la responsabilité pèsera alors d'une manière terrible sur ceux qui, par ambition, auront précipité le pays dans une guerre dont ils n'auront jamais apprécié les conséquences.

Depuis leur excursion sur les rivières Tennessee et Cumberland, les fédéraux nous laissent en repos. On ne voit plus la fumée de leurs bateaux dans la direction de Cairo et de Pantmay's Bend; toutes leurs forces de mer et de terre sont engagées dans le grand mouvement qu'ils viennent d'opérer. Nous savons ici qu'ils n'ont pas 500 hommes en ce moment à Cairo. Malheureusement, on ne peut faire aucun mouvement à cause de l'état des routes; notre seule ressource serait de les attaquer par la rivière, chose impossible avec le seul bateau armé que nous possédons.

Le général Beauregard, dont on avait annoncé la nomination au commandement de cette division, n'est pas encore arrivé. On pense que l'occupation du fort du Tennessee par les fédéraux l'aura obligé à rebrousser chemin et à prendre une autre route pour se rendre à son poste. Le vainqueur de Manassas sera reçu à bras ouverts par toute l'armée, qui espère que le système de guerre va changer avec un général jeune et actif. Avec des officiers tels que Polk, Cheatam, McCown et Trudeau, sous ses ordres, le nouveau général de l'armée de l'Ouest se trouvera admirablement secondé et ajoutera encore aux lauriers qu'il a cueillis sur les bords du Potomac. A. B.

REMISE DES ARMES A FEU.—Nous appelons l'attention des personnes qui résident dans le Second District, entre St-Philippe et Esplanade, sur l'avis des commissaires chargés de recueillir les armes à feu.

ADRESSE DE McCULLOCH A SES SOLDATS.—Le général McCulloch a adressé la proclamation suivante aux soldats de sa division:

Soldats de la Louisiane, du Texas et de l'Arkansas: Votre pays demande de vous la prolongation de vos services. Vous fera-t-il vainement appel? Les hommes courageux qui ont bravé la mort sous toutes ses formes reculeront-ils maintenant devant le péril? Jamais! on ne dira jamais d'eux, "ils ont abandonné leur patrie à l'heure du danger!" Il faut nous enrôler de nouveau, ou tout le sang versé est comme de l'eau versée sur la terre. Qu'on ne dise pas que nos braves camarades sont tombés en vain. Immortalisons leur mémoire par nos actions. De là haut ils ont les yeux fixés sur nous, et ils attendent de nous que nous fassions passer leurs noms aux générations futures comme ceux de martyres d'une cause glorieuse et triomphante. Notre cause est juste. Elle réussira. QUE CEUX QUI EN DOUTENT S'EN AILLENT CHERCHER UN REFUGE AU NORD. Ils sont indignes de vivre au milieu d'hommes libres. Cette guerre ne peut durer. Avant que deux années se soient écoulées, nous serons un peuple libre et heureux. Qui ne sera, alors, fier de pouvoir dire: "J'étais soldat dans l'armée qui a conquis notre indépendance."

BEN McCULLOCH,
Général de Brigade, commandant la division.

LE STEAMER VICTORIA.—Le Bulletin publie la nouvelle suivante dans son numéro du 14:

Le steamer Victoria, capitaine Forbes, a paru, mardi soir, en vue du fort Livingston, à l'entrée de la baie de Barataria et en essayant d'entrer, s'est échoué dans le chenal droit à un mille du fort. Mercredi matin, le steamer South Carolina est arrivé et prenant position à trois milles du Victoria, a commencé à tirer dessus. Mercredi à trois heures l'ennemi avait déjà lancé 200 bombes mais sans toucher le Victoria. La cargaison de ce steamer est précieuse, elle consiste en armes, poudre et café. Comme le bâtiment est à l'abri des canons du fort Livingston, et à portée de l'artillerie légère qui peut se placer sur la côte, on croit que l'ennemi ne pourra le capturer. On a envoyé hier soir du secours au Victoria.

Une lettre reçue hier du fort Lexington, nous apprend que c'est le steamer De Soto qui a tiré sur le Victoria. Il a commencé le feu le 13, à huit heures du matin et a tiré dans la journée 286 coups de canon; huit boulets se sont logés dans la coque du Victoria. Vers sept heures, le steamer après avoir été allégé d'une partie de sa cargaison, est entré par une autre passe derrière le fort où il est maintenant à l'abri. Le bateau et le chargement sont sauvés.

PROPOSITION PATRIOTIQUE.—M. J. M. Holbrook, d'Atlanta, fait la proposition suivante dans le Southern Confederacy:

Je propose de me joindre à tout citoyen de la Géorgie, possédant $10,000 ou au-dessus, pour donner $500 destinés à armer et à équiper des volontaires, ou à couvrir des primes à ceux qui s'enrôleront au service le printemps prochain, ou à soutenir les familles nécessiteuses des soldats. Si mes concitoyens veulent me seconder dans cette proposition, le gouverneur de la Géorgie ou le gouvernement confédéré pourrait lever sur leur pour le montant ci-dessus; ou s'il est nécessaire au succès de notre cause et que les citoyens de cet État ayant $10,000 au plus se joignent à moi je porterai ma contribution à $1,000.

PLAN D'ATTAQUE SUR NASHVILLE.—L'article suivant du New York Commercial du 3 courant, indique les intentions des Fédéraux dans l'Ouest:

Une dépêche de Cairo donne à entendre que l'expédition qui est déjà en route remontera la rivière Tennessee jusqu'à un endroit non indiqué, et qu'elle y sera rejointe par un corps de cavalerie, et que les deux forces réunies marcheront vers leur destination ultérieure. Ceci indiquerait qu'au lieu d'une attaque directe contre Columbus, l'intention des chefs est d'attaquer d'abord Nashville, afin d'être maîtres des chemins de fer qui conduisent à Columbus et à Memphis, qui alors devrait être promptement évacué par les Fédéraux.

La rivière Tennessee est le plus grand affluent de l'Ohio et est formée par deux branches—le Clinch et le Holston—qui prennent leur source dans les monts Alleghanys en Virginie, et se réunissent à Kingston dans le Tennessee. La longueur de la rivière est estimée à 860 milles, mais on y comprenant le Holston elle est de 1100 milles. Le chenal de la rivière n'est obstrué par aucune chute importante excepté les rapides de Muscle dans l'Alabama. Le Tennessee est navigable pour les bateaux à vapeur jusqu'à Florence, dans l'Alabama, situé à 250 milles du confluent. Excepté dans le haut de la course du Tennessee, ses rives ne sont pas escarpées et le pays est plat ou peu montueux.

La rivière Cumberland, par laquelle une partie de l'expédition doit s'avancer à 660 milles de long et est navigable pour les bateaux à vapeur jusqu'à 200 milles, à Nashville, Tennessee. Depuis Dover, Tennessee, la course de la rivière suit une ligne parallèle à 10 milles à l'ouest de celle du Tennessee.

EUROPE.—Dans les nouvelles apportées d'Europe par le Nova-scotian, nous trouvons les items suivants:

Le prince Napoléon est très malade.

La France envoyait de nouvelles troupes au Mexique; ces troupes devaient marcher sur la ville de Mexico et l'occuper pendant quelques années jusqu'à ce qu'on un bon gouvernement fut fermement établi.

Les journaux ministériels de France et d'Angleterre se prononcent toujours amèrement contre le blocus de pierre. L'attitude de la France est menaçante. L'aviso à vapeur Farfoot, à Cherbourg, avait reçu ordre de partir pour l'Amérique du Nord en mission spéciale. La France prendra l'initiative pour déclarer le blocus inefficace. Le ministre français doit se joindre à Lord Lyons pour protester contre le blocus de pierre de Charleston.

Le Liverpool Post dit qu'il faut mettre fin à la guerre par médiation, si cela est possible, et par la force, si cela est nécessaire.

Le Sumter est arrivé à Southampton le 19 janvier. Il a brûlé un autre navire américain.

CHRONIQUE LOCALE.

Sentences.—Le juge Collins a prononcé, samedi, les sentences suivantes:

[illegible]

Première Cour.—L'avocat de Jean Delattre a demandé une nouvelle audition de cause. [illegible]

La Légion.—Election d'un général.—La Légion de La Louisiane, dit la Renaissance d'hier, désormais en vertu de la nouvelle loi de milice, [illegible] nommé comme brigadier-général M. Benjamin Buisson, autrefois capitaine de la Batterie des Gardes d'Orléans. [illegible]

[illegible]

Election d'officiers.—La réorganisation de la Légion de la Louisiane, en vertu de la nouvelle loi, vient d'être complétée par l'élection des officiers suivants:

Brigadier-Général, Benj. Buisson, commandant la Brigade.

Artillerie d'Orléans, batterie No 1, capitaine A. Guyol. [illegible]

Régiment des Gardes d'Orléans—Colonel, Numa Augustin; lieutenant colonel, Chas Mabiles; major, Octave Voorhies.

Régiment Chalmette—Colonel, I. Szymanski; lieutenant colonel Logan, major Denis.

Légion Française—Colonel, Albin Rochereau, lieutenant, Lafou de Ladebat.

Régiment des Chasseurs à pied—Colonel, Simon Meilleur Jr; lieutenant colonel, A. Janvier; Major, H. J. Rivet.

Régiment des Volontaires Français Indépendants—Colonel, E. Brogniet.

Bataillon des Cazadores—Lieut. Colonel, M. Puig, Major Nelvil Soulé.

Paragraphes.—La seconde brigade a élu le général E. L. Tracy, brigadier général. Elle est composée des régiments Crescent, Continental, Jeff. Davis et Beauregard. Il y aura probablement deux autres brigades dont l'une, dit-on, pour choix du général Labuzan et l'autre du colonel Westmore.

Norbert Lefranc, né dans cette ville et âgé de soixante-trois ans, a été trouvé mort, samedi dernier, près le chemin du Golfe du Mexique, à trois milles au-dessous de la ville. Le coroner a pratiqué la levée du corps. Verdict, exposé aux intempéries de l'air.

—Un homme dont on ignore le nom est tombé du pont d'une écurie de la rue du Bassin, près St Louis. Transporté à l'hôpital, il y est mort au bout de dix minutes.

—La police cherche en ce moment George Brane qui a disparu vendredi. [illegible]

Evasion—Tom McAvoy, un des plus habiles voleurs de cette ville, s'est échappé, samedi, de la prison où il venait d'être emmené. [illegible]

Rixe.—Une rixe a eu lieu, samedi soir, dans le salon d'huîtres de Daniel Coyle, rue Conti, entre les rues Bourgogne et Dauphine. Coyle a été grièvement blessé d'un coup de couteau par Oscar Blasco qui a été blessé à la tête. [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 15 février.

COTON—Il a fait très mauvais temps aujourd'hui; nous n'avons aucune transaction à annoncer.

TABAC—Rien.

SUCRE—Le vente a eu peu de transactions. [illegible]

MELASSE—Quelques centaines de barils aux prix d'hier. [illegible]

FARINE—La demande semble avoir cessé. Nous n'avons aucune vente à mentionner.

MAIS—Bon approvisionnement sur la Levée; aucune vente. [illegible]

SON—100 sacs, à $1 50 les 100 livres.

BLE—[illegible]

AVOINE—150 sacs, à 61 [illegible] le boisseau.

PORC—Le mess se détaille à $30 le baril.

BACON—Très faible stock. [illegible]

GRAISSE—[illegible]

WHISKY—Vieux Bourbon et Monongahela, en détail, à $1 00 à $4. Rectifié, $1 21 à $1 25 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 février 1862.

Arrivé depuis samedi matin: 41 boeufs du Texas et 13 de l'Ouest, 51 veaux et 5 vaches laitières. [illegible]

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv.	[illegible]		
2de qualité	[illegible]		
Boeufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]		
2de qualité	[illegible]		
Porcs, 1re qualité, par 100 livres	[illegible]		
2de qualité	[illegible]		
Moutons, 1re qualité, par tête	[illegible]		
2de qualité	[illegible]		
Vaches laitières, par tête	[illegible]		
Veaux	[illegible]		

Décédée, hier matin, à une heure, Ruth STORY, âgée de quatre ans, fille de H. C. Story et d'Amélia Louque.

ON DESIRE ACHETER
De bons livres et dictionnaires
NEUFS OU D'OCCASION,
Chez M. Breste, 13, rue St-Charles.
17 fév—1f

Quartier Général des troupes de la Louisiane—Bureau du Major Général.—Nlle-Orléans, 15 février 1862.—Ordre Général No 1—[illegible]

[illegible]

A mes Concitoyens.

En prenant le commandement auquel je viens d'être élu, je pourvois de nombreuses difficultés à surmonter, [illegible]

[illegible]

"Vous pourrez brûler nos villes, vous pourrez ravager nos champs, vous pourrez livrer nos frontières aux ravages et armer contre nous nos esclaves; mais il y a une chose que vous ne pourrez pas faire, vous ne nous subjuguerez jamais. De nous vous ne ferez jamais une race asservie et parvile—Jamais! Jamais!! Jamais!!!"

Je demande donc avec instance à mes concitoyens de la ville et de l'État de faire parvenir à ce Quartier-Général tout les informations qu'ils croiront utiles à l'efficacité du service et à notre sécurité; [illegible]

J'ai la ferme conviction que les chevaleresques étrangers résidant parmi nous, [illegible]

JNO L. LEWIS,
17 fév—3 Major Général de l'État de la Louisiane

LIQUIDATION, LIQUIDATION.

J. LEVOIS & CO.

A partir de LUNDI, 3 février, nous vendrons à Une grande réduction de prix, POUR DU COMPTANT SEULEMENT TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES IMPORTEES.

J. LEVOIS & CO.,
17 fév—6f Encoignure Canal et Bourbon.

LINGERIE! LINGERIE!
POUR DAMES,
Vente spéciale.

Lundi, mardi et mercredi, 17, 18 et 19 courant,

NOUS VENDRONS A TRES BON MARCHÉ, LE STOCK DE LINGERIE POUR DAMES,

CONSISTANT EN PARTIE DE

Chemises, françaises de $18 à $27 la douz.
PEIGNOIRS,
CAMISOLES,
JUPONS BRODÉS,
ROBES EN PIQUÉ BRODÉ
CANZOUS BRODÉS,
BASQUINES BRODÉES,
BONNETS,
ROBES D'ENFANTS,
COLS MOUSSELINE, PARURES BRODÉES, &c.

AUSSI:

200 pièces Toile de Bretagne, A $3 25 la pièce.

CENT PIECES PERCALE BLANCHE FRAPPÉE, A 20 cents la yarde.

400 Robes Barège Riche, A $3 et $4 la robe.

J. LEVOIS & CO.,
17 fév—6 Canal, encoignure Bourbon.

ALAMBIC!

A VENDRE—Un alambic (avec sa cornue) en cuivre, de la contenance de 400 à 500 gallons—S'adresser à BERNARD TURPIN, No. 24 rue Vieille-Levée.
17 fév—5f

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

Aux Editeurs de l'Abeille.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
6 fév—1f DES NOMBREUX AMIS.

AUX HABITANTS
de cette partie de la Nlle-Orléans
Comprise entre les rues St-Philippe et de l'Esplanade.

Les soussignés, commissaires nommés par son Excellence le Gouverneur, pour demander possession, au nom de l'État de la Louisiane, de toutes armes à feu et autres instruments de guerre qui peuvent se trouver sous le contrôle des habitants de la Nouvelle-Orléans, ont déjà obtenu remise de celles qui se trouvaient entre les mains des armuriers et des marchands quincailliers établis dans les limites ci-dessus; et ils s'adressent maintenant à vous, pour que vous ayez à remettre les armes qui peuvent être en votre possession à l'un des soussignés, afin qu'il puisse en prendre note et en faire faire l'estimation, de manière à ce qu'elles puissent vous être rendues dans l'état où vous les aurez délivrées pour qu'on vous paie le prix d'estimation dans le cas où elle ne pourraient vous être rendues dans l'état où elles auront été livrées.

Les soussignés espèrent que vous répondrez à leur appel avec une parfaite bonne foi et de manière à rendre inutile toute perquisition domiciliaire.

John Pemberton, Pierre Casanave,
F. Maspero, James Urquhart,
Jules Lavergne, Jules Tuyès,
17 fév Nelvil Soulé.

Malle pour l'étranger.

Le soussigné expédiera une autre malle de lettres pour l'étranger, par voie directe, LUNDI, le 24 courant, à 3 heures P. M.

Pour lettres simples pour la Havane, 53 cents.
" " pour autres pays, 75 "
S. LAGARDEUR,
17 fév—4 Rue Conti No 2.

$50 de récompense.

PERDU dans le char de la rue du Camp et des Magasins, hier 16 courant, à dix heures et quart, un PORTEFEUILLE avec une somme considérable. La dite somme de cinquante piastres sera donnée à celui qui rapportera l'argent perdu au City R. R. office ou à l'employé de lad. ligne, rue du Canal. 17 fév—3

LEGIONE GARIBALDI.

La compagnia si riunirà oggi lunedì, 17 Febbrajo, alle ore 6 P. M., alla solita sala d'armi per affari di somma importanza. Tutti coloro che mancheranno, saranno cancellati dai ruoli della compagnia.
P. MARINONI,
17 Febb—1f Cap. Foriere.

Brigata Europea.—Battaglione Guardia Italiana.—In conformità alla nuova legge sulla Milizia il Battaglione si riunirà nel giorno di DOMINICA, 16 corrente, per procedere all'Elezioni degli Ufficiali commandanti di questo Corpo, e dopo regolare scrutinio sono stati per acclamazione riletti le seguenti persone

Maggiore comandante, Gios Della Valle.
Tenente ajutante Maggior, Geo. Batta Bolla Valle.

1a Compagnia.
Capitano, Gius. Laviano,
Tenente, Angelo Sarcola,
Sottotenente, Gius. Mimi.

2a Compagnia.
Capitano, Enrico Piaggio,
Tenente, Rosolino Tramontana,
Sottotenente, Dario Piaggio,

3a Compagnia.
Capitano, Gius. Vittol
Tenente, Vincenzo Peppolardo,
Sottotenente, Gius Paoletti.

Il Maggiore Comandante, GIUS DELLA VALLE.
Nuova Orleans, 17 febbrajo 1862. 17 feb—

Quartier-général des troupes de la Louisiane—Bureau du major général,—Nouvelle-Orléans, 16 février 1862.—Ordre général No 2—1. Tous les corps volontaires de l'État, sont requis d'être organisés, conformément aux termes de l'acte de la législature du vingt-trois janvier 1862, [illegible]
JNO L. LEWIS, Major-Général commandant.
ERNEST FORSTALL, Aide-de-Camp adjoint. 17f—1

COMITÉ DE L'UNION.

Le Comité de l'Union des Français,
A la respectable Assemblée.

Messieurs,

[illegible]

Par ordre du Comité, Le Secrétaire,
17 fév—1 F. LARQUEY.

Comité de l'union des Français.
Formation d'une brigade française.

[illegible]

Par ordre du comité, Le secrétaire,
17 fév— F. LARQUEY.

Mechacébé Native Guards.—Attention!!—Conformément à l'ordonnance de notre colonel Félix Labatut, nous devons nous réunir en bourgeois, LUNDI SOIR, 17 du courant, à 6 heures précises, à l'Institution Catholique, encoignure des rues Union et Grands Hommes, pour procéder à la réorganisation de la compagnie, et pour élire un capitaine, un premier, un second et un 3me lieutenant. [illegible]
17 fév—1 E. DUBOIS, sergent major.

Native Guards Company.

En vertu de l'ordre No 1 du colonel F. Labatut, commandant du régiment des Native Guards, les membres composant la Compagnie des Native Guards s'assembleront à leur arsenal, rue Victoire, entre Français et Champs-Elysées, ce soir, LUNDI, 17 février, à 7 heures P. M., afin de procéder à la réorganisation de la compagnie, et l'élection de ses officiers, conformément à la proclamation du Gouverneur. Par ordre du capitaine.
17 fév—1 PARE, Sergent Major.

Régiment des NATIVE GUARDS, LABATUT GUARDS.—ATTENTION.

Les membres de cette compagnie sont requis de se trouver à la caserne, ce soir, 17 février 1862, à 6 heures très précises pour procéder à la réorganisation de la compagnie selon la nouvelle loi sur la milice. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine. J. S. SOUDÉ,
17 fév—1 Secrétaire.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, Chirurgien Dentiste, 197, rue Royale, en face l'Hôtel St-Louis, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 9 fév—1m

Sangsues! Sangsues!
Sangsues! Sangsues!
SANGSUES! SANGSUES!

A vendre par B. & J. ABRAMS, droguistes, rue du Camp, No 44, et rue Gravier, No 74, Nouvelle-Orléans.
22 jv—1m

Magasin de Meubles DE SECONDE MAIN. RUE DE LA DOUANE No 138.

Le soussigné donne dob prix pour meubles, [illegible]

Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commissions. ST. F. CASANAVE.
30 jan—1m 16fév

Tarlatans
ET ROBES DE BAL.
Marchandises Sèches
A BON MARCHÉ.
THEODORE DANZIGER,
A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe, OFFRE à ses amis et à ses clients, à un bon marché sans égal, un magnifique TARLATANS ET ROBES DE BAL.
16 fév—

Thomas C. Payan,
Rue du Canal, No 72, entre Camp et Magasins,
Marchand d'habillements en gros et en détail.

A MAINTENANT en magasin et offre, à des prix excessivement réduits,
1,500 habillements militaires de la même couleur et [illegible]
Des HABILLEMENTS MILITAIRES de différentes couleurs et grandeurs que ceux plus haut.
400 douzaines pantalons cotonnade.
200 do chemises ginga.
200 do chemises Hickory.
Ayant l'étoffe pour faire, en quelque couleur que ce soit, DES UNIFORMES pour toute régiments. [illegible]

Garde Française.—Nouvelle Orléans, 15 février 1862.—En considération des circonstances impérieuses qui pèsent sur nous et des conditions imposées à tous les corps volontaires de la division par les autorités militaires de l'État,

Le conseil d'administration de la Garde Française, réuni en séance extraordinaire, adopte les résolutions suivantes:

1o. La Garde Française est constituée en RÉGIMENT.

2o. Les dispositions des règlements concernant la publicité des élections et des candidatures, étant momentanément suspendues, le commandant devra donner l'ordre à tous les capitaines de la Garde de convoquer leurs compagnies pour LUNDI soir, 17 février, à 6 h., afin de procéder chacune, au lieu qui leur sera désigné, à l'élection, au scrutin secret, d'un colonel du régiment.

3o. Le scrutin devra rester ouvert pendant une heure, et le recensement général des votes aura lieu à la caserne, conformément aux règlements.

4o. Les candidatures devront être affichées dans les casernes au plus tard lundi à midi, et nul ne pourra être valablement élu si son nom n'a été ainsi affiché dans le délai prescrit.

5o. Les présentes résolutions seront publiées dans la Renaissance et dans l'Abeille. 17fév

Garde Française.—ORDRE No 9.—Les capitaines des différentes compagnies composant la Garde Française sont chargés de l'exécution des résolutions ci-dessus, adoptées par le conseil d'administration en séance du 15 février.—Le chef de bataillon, PAUL JUGE, fils. Le capitaine adjudant-major, P. O. LACOUTURE.—Nlle Orléans, 16 février 1862. 17fév—1f

Garde Française—Compagnie Suisse.—Conformément à l'ordre du commandant, la compagnie se réunira à son arsenal, lundi, 17 courant, à 6 heures du soir, pour procéder à l'élection du colonel du régiment. Ayant aussi autres choses importantes à leur communiquer, les membres sont requis d'être ponctuels à l'heure indiquée.
17 fév—1 GEO A. EULET, capitaine.

Garde Française. Cinquième Compagnie.—Conformément à l'ordre No. 9, émanant du chef de bataillon, la cinquième compagnie se réunira aujourd'hui lundi, 17 février, à six heures précises, afin de procéder à l'élection d'un colonel du régiment. Tous les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du capitaine.
17 fév—1f ADOLPHE BONNET, serg. maj.

Garde Française.—Première compagnie.—Il n'y aura pas de cole de peloton aujourd'hui. Par contre, réunion à la caserne, rue de la Douane, à 6 heures et demie, pour la distribution des certificats et le balottage des membres postulants. A 6 heures, élection du colonel. Par ordre du capitaine.
17fév—1f A. GUILLEMET, sergt-fourrier.

Garde française.—Compagnie des Voltigeurs.—La compagnie se réunira ce soir à 5 heures et demie très précises. La plus grande ponctualité est requise. Objet de la séance: élection d'un colonel. Par ordre du capitaine.
17 fév—1 G. ROMAIN, Sergent Major.

Garde Française.—Deuxième compagnie.—La compagnie se réunira ce soir, à 6 heures précises, rue Bourbon, No 9, pour l'élection d'un colonel de la Garde. Les citoyens tenus de [illegible] Par ordre du capitaine.
17 fév—1 J. CHAUVET sergent major.

Garde Française—Troisième Compagnie.—Conformément à l'ordre du chef de bataillon, la Compagnie se réunira CE SOIR, 17 du courant, à SIX HEURES très précises, chez le capitaine Becrière, No 130 rue du Canal, pour procéder à l'élection d'un colonel de la Garde. Le scrutin sera ouvert pendant une heure. Les membres absents sans excuses valables subiront les rigueurs du règlement. Par ordre du capitaine J. H. FLEMMING, Sergent Fourrier.
17 fév—1

Garde Française.—Quatrième Compagnie.—réunion ce soir, 17 courant, à 6 heures précises. No trente, rue Carondelet, pour élection de colonel. N. B.—Cette compagnie peut encore recevoir une dizaine d'enrôlements. Par ordre du capitaine. E. GALLOIS, Sergent-Major.
17 fév

Compagnie Belge.—Conformément à l'ordre No 4 du chef de bataillon Paul Juge, la Compagnie Belge se réunira obligatoirement aujourd'hui 17 février, à 6 heures précises, à son local, rue Conti, 72, pour procéder à l'élection d'un colonel du régiment, suivant les résolutions prises en conseil d'administration samedi dernier.
MAX LE ROY, capitaine.

Régiment des Gardes d'Orléans—5me compagnie.—Les anciens membres de cette compagnie qui n'étaient pas présents à la réunion de vendredi dernier, [illegible] Par ordre du capitaine L. Queyrouze.
17 fév—1f L. CHARBET, Sergent Major.

Batterie des Gardes d'Orléans.—Nlle Orléans, 17 février 1862—Les membres de la Batterie sont notifiés d'avoir à se trouver à la caserne, aujourd'hui lundi, à 5 heures P. M. [illegible] Par ordre.
HENRI DUCATEL, Lieutenant Commandant.
17 fév—1f

Chasseurs d'Orléans de 1814 et 15.—Les membres de cette compagnie sont prévenus que les exercices n'auront pas lieu jusqu'à nouvel ordre. Voir les annonces dans le journal, pour la réunion de la compagnie. Par ordre de la compagnie, H. BONDET, Sergent-major.
17 fév—1f

Premier Régiment des Chasseurs à Pied.—ORDRE No 2—Les exercices du régiment auront lieu les MARDIS de chaque semaine à partir du 25 courant. [illegible]
Par ordre du colonel, J. S. Meilleur.
17fév—25 J. S. GENERELLY, adj.-major.

1er Régiment des Chasseurs à pied de la Louisiane.—1ère compagnie.—L'exercice de cette compagnie aura lieu mardi le 18 courant, à 7 heures et demie précises. [illegible] A. GUIBET, 1er Sergent.

1er Régiment des Chasseurs à pied de la Louisiane.—2me Compagnie.—L'exercice de cette compagnie aura lieu mardi 18 du courant, à quatre heures et demie précises. [illegible] D. C. LEVY, 1r Sergent.
17 fév—2

Régiment des Chasseurs à pied.—Troisième Compagnie.—Les membres de cette compagnie sont requis de se trouver à la caserne, aujourd'hui 17 courant, à 6½ heures précises du soir, pour procéder à l'élection d'un colonel. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre supérieur.
LOUIS DUCOURNAU, Lieutenant Commandant.
17 fév—1

1er Régiment des Chasseurs à Pied de la Louisiane, Quatrième Compagnie.—Cette compagnie devant être portée au maximum fixé par la loi, on recevra encore quelques jeunes gens, auxquels l'habillement, l'équipement et l'armement [illegible] J. LAFOND, Capitaine.
Nlle Orléans, 17 février 1862.

City Defenders.—Les membres de cette compagnie sont tenus de se rendre à leur arsenal, mardi 18 du courant, à 6 heures du soir, pour affaires importantes. [illegible] Par ordre du capitaine.
17 fév—1 A. MAURUT.

Légion Française.—6e, 7e, 8e, et 9e compagnies ex-Tirailleurs Français.—Les 6e, 7e et 8e étant complètes, le colonel autorise la formation d'une nouvelle compagnie qui prendra le No. 9 dans la Légion. [illegible]
17 fév—18 19 G. CHAGNARD, Cap. de Compagnie.

Légion Française—Ordre No 110.—Nlle-Orléans, 17 février 1862.—La continuité du mauvais temps force le colonel à renvoyer l'école de bataillon à un autre jour. Les fourriers voudront bien se rendre chez le colonel aujourd'hui, à une heure de l'après-midi. ALBIN ROCHEREAU colonel-comdt.
17 fév—1 A. BARSIER, adj.-maj.

Nlle-Orléans, 17 février 1862.

Légion Française.—Ancienne 6me compagnie—Tous les membres de l'ancienne sixième compagnie de la Légion Française qui ont déjà signé, et tous ceux qui désirent participer à la réorganisation de la dite compagnie, sont priés de se réunir AUJOURD'HUI, 17 du courant, à la caserne de la Parfaite Union, rue des Remparts, à 6½ heures du soir. [illegible]
17 fév—1f J. A. CASADAVANT.

Premier escadron des Volontaires français.—ATTENTION:—L'escadron n'étant pas tout-à-fait au complet, le capitaine J. Pelegrin invite les personnes qui désireraient en faire partie, de se faire inscrire le plus tôt possible chez le colonel, rue Hôpital, ou chez M. P. Camille, 19 rue Hôpital.
17 fév—3 Le maréchal des logis chef P. CAMILLE.

Régiment des volontaires Indépendants.—SEPTIÈME COMPAGNIE.—A la demande d'un grand nombre des membres, cette compagnie se réunira à la caserne centrale les lundis et jeudis à 7 heures du soir, [illegible]
JULES GIRARD.

Régiment des Volontaires Français Indépendants.—Tous les officiers du régiment se réuniront ce soir, 17 février, à 6½ h., à la caserne, 174, rue St-Pierre, pour communications très importantes. La plus grande exactitude est recommandée.
17 fév—1f Le colonel E. BROGNIET.

Volontaires Français Indépendants.—Septième Compagnie.—Les membres de la Septième et ceux qui ont manifesté le désir de s'y joindre, se réuniront, ce soir, 17 février, à la caserne centrale, 174, St-Pierre, à 7 heures précises du soir.
17 fév—1f Le capitaine J. GIRARD.

AVIS AUX ANCIENS MARINS.
Régiment des Volontaires Français.—Canonniers de Marine.—La direction du corps a décidé la formation d'une compagnie de Canonniers de Marine. [illegible] Par ordre du colonel, J. JOUET, maj.

Quartier Tremé.—Régiment des Volontaires Français.—Les enrôlements pour la 5me compagnie ont lieu gratuitement. [illegible]

LIQUIDATION.
GIQUEL ET JAMISON,
196, rue du Canal,
EN LIQUIDATION.

OFFRENT en vente la balance de leur stock de marchandises sèches à des prix très réduits, pour de l'argent comptant seulement.

N. B. Les personnes qui doivent à la maison sont priées de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai.
GIQUEL & JAMISON.

AMUSEMENTS
Théâtre de l'Opéra.

Bal Masqué de Société le Mardi, 4 Mars 1862, Jour du Mardi-Gras.

UN BAL Masqué de Société sera donné au Théâtre de l'Opéra Mardi, 4 Mars prochain, Jour du Mardi-Gras. Les Messieurs qui désirent concourir à ce bal sont priés de s'adresser à M. H. BUFFIER, au bureau du théâtre, qui sera ouvert tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Les souscripteurs s'assembleront au dit bureau samedi soir, 15 courant, à 6 heures, afin d'élire des commissaires, et d'adopter les règlements du bal.
16fév—4f

Un grand Bal Militaire
SERA DONNÉ PAR LE Bataillon des Défenseurs de la Louisiane,
SOUS LES AUSPICES DE LA 1ère DIVISION,
Le samedi 22 février 1862,
Jour anniversaire de la Naissance de Washington, et jour de l'inauguration du gouvernement confédéré,
AU THEATRE DE L'OPERA.

DIRECTEURS:

Gouverneur Thos. O. Moore, adjudant général M. Grivot, major général L. Lewis, colonel L. E. Forstall, major Ernest Forstall, lieutenant-colonel W. Forstall, colonel Frank A. Bartlet, lieutenant-colonel G. S. Lacey, capitaine E. Plessen, major S. Meilleur, E. Burthe, major N. Soulé, major F. Avendano, Joseph Vienna Jr, lieutenant-colonel Cass. Massieu, colonel Magin Puig, capitaine L. Queyrouze, lieutenant D. Fatjo, lieutenant F. Moseno Jr, capitaine G. Segui y Gibona, lieutenant F. Sancho, M. Vidal, Chas. Bouzequié, Juan Mianguiarra, Juan Domingo, Thomas Vinas, Juan Ferrer y Ferrer. 11 fév

Muséum Vannucci, &c.

BATAILLE DE MANASSAS! BATAILLE DE BELMONT!—On peut voir au Musée Vannucci, un admirable Panorama de la bataille de Manassas et de Belmont. Les tableaux ont été faits par des artistes de cette ville, d'après des dessins et des renseignements puisés aux meilleures sources. Le public est invité à voir ces deux glorieux faits d'armes dont l'histoire du Sud gardera un éternel souvenir. Parmi les autres vues, nous citerons: La Bataille de la Nouvelle-Orléans; la Victoire de Trafalgar (combat naval); la Révolution de Paris en 1848; un Jour de triomphe à Paris, la Colonne de Juillet; Steamer "Great Eastern"; la Bataille de Magenta. Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfans. 31janv—[illegible]

Proclamation du Gouverneur—Quartier Général de la Milice d'État—Nouvelle-Orléans, 14 fév. 1862—Le Président des É. C. m'ayant adressé une réquisition afin de fournir de l'État de la Louisiane, cinq régiments et demi de troupes pour la durée de la guerre, en conséquence Je, Thomas O. Moore, gouverneur de l'État de la Louisiane émets la proclamation qu'on recevra tous volontaires conformément à la proclamation du Gouverneur.

On acceptera les volontaires en compagnies, bataillons ou régiments.

Chaque compagnie doit être composée d'un capitaine, d'un premier lieutenant, de deux sous-lieutenants, 4 sergents, 4 caporaux, et pas moins de 64 soldats. Les régiments doivent être composés de pas moins de dix compagnies, et les bataillons de pas moins de 6 compagnies.

[illegible]

THOS O. MOORE.
Gouverneur et Commandant en chef
17 fév—au 18 mar

Quartier Général de la Milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant général, Nlle Orléans, 13 février 1862.—Ordres No 85—I. Afin de faciliter l'organisation de la milice en vertu de la nouvelle loi, tout régiment volontaire formé sous l'ancienne loi et composé de huit compagnies sera accepté comme régiment sous la nouvelle loi et il lui sera réservé le droit de remplir ses cadres pour le 15 mars.

II.—Un régiment composé de huit compagnies et qui n'en aura pas dix le 15 mars sera divisé en deux bataillons, [illegible]

III.—Quatre régiments de huit compagnies [illegible]

Par ordre de THOS O. MOORE.
Gouverneur et commandant en chef
M. GRIVOT
14 fév Adjudant et Insp. Général

ORDO AB CHAO.

☞ A une élection qui a eu lieu le 13 février 1862, le Suprême Conseil des Neuvre pour l'État Souverain et Indépendant de la Louisiane, a choisi pour ses officiers pendant les années suivantes.

PIERRE SOULÉ, T. P. Grand Commandeur,
THOMAS WHARTON COLLENS, Lieut. Grand Commandeur,
LOUIS DUFAU, Grand Secrétaire,
ERNEST MOREL, Grand Orateur,
AUGUSTE DE DOUSSAT, Grand Trésorier,
[illegible] Grand Maître des Cér.,
EDWARD MARC, Porte-Etendard,
L. F. HEINTZ, Gr. Cap. des Gardes.

Les séances de la Grande Communication auront lieu [illegible]

Par mandement. LOUIS DUFAU, 33ème.
17 fév—4 Grand secrétaire

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, nous ferons toutes nos VENTES DE PROPRIETES FONCIERES ET D'ESCLAVES A LA BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS. Notre SALLE D'ENCAN est consacrée EXCLUSIVEMENT à la vente de MARCHANDISES et de MEUBLES.
McCERREN & LANDRY, Encanteurs.
Nlle-Orléans, 12 février 1862. 12 fév—

Briques à feu de Liverpool,
A VENDRE en gros et en détail,
Par P. V. BERNARD,
Passage de la Bourse No 35, entre Douane et Bienville.
27 jan—1m

DIVERS—1 caisse CHEMISES indiana Mulhouse
2 caisses chemises françaises, blanches, tulle,
1 caisse chemises françaises, blanches, tulle,
1 caisse chemises anglaises, blanches, tulle,
100 douzaines MITAINES, fil, sans doigts et mi-doigts,
50 douzaines VOILETTES dentelle noire,
200 POINTES dentelle noire,
1200 MANTELETS dentelle noire,
500 BOURNOUS dentelle noire.
A vendre par JOS. N. ROBERT & Co.
30 jan—19f 86, rue du Canal.

Madame La Blanche,

La seule Clairvoyante naturellement douée du don de seconde vue, la seule devineresse qui ait jamais existé. Les révélations extraordinaires faites par son art de lire dans l'avenir, donnent journellement des preuves incontestables de sa puissance et de ses succès. Le passé, le présent et l'avenir sont pour elle une peinture vivante. Les témoignages les plus flatteurs, attestent chaque jour le pouvoir de ses facultés. On ne peut s'en rendre compte qu'après l'avoir mis à l'épreuve.

La vie entière des personnes qui ont consulté Mme La Blanche, affirme l'exactitude de ses prédictions. Ses prophéties reposent sur la science et la philosophie; les personnes sceptiques ou désillusionnées par le charlatanisme, ne doivent pas hésiter de la consulter.

☞ Offices et salons de réception, au No 13 rue Bourbon, près de la rue du Canal.

Heures de consultations de 8 h. du matin à 9 h. du soir. 13 fév—

CONFEDERATE STATES
CLOTHING MANUFACTORY,
Rue de la Douane, No 53, entre Chartres et Vieille-Levée.
ED. DUFORESSIERS

PREVIENT ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir un magasin ci-dessus, une manufacture de linge en tous genres, pour civil, militaire et habitant. Tous les ordres qui lui seront confiés, seront exécutés dans le plus bref délai et à des prix très réduits. Il se charge également de la confection d'uniformes pour compagnies, bataillons et régiments. Les diverses fournitures faites par lui aux États Confédérés, lui ont donné dans ce genre, une expérience qui lui fait espérer le patronage de MM. les chefs de corps.
1er fév—3f p.—lun merc. sam.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES, 3me DISTRICT.

Nlle-Orléans, 4 février 1862.

AVIS est donné que je suis prêt à recevoir, de cette date à la fin du mois, le montant des taxes et des licences sur professions, métiers, &c. Les personnes qui ne se conformeront pas à cet avis seront poursuivies conformément à la loi. Heures du bureau. De 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, No. 9, RUE DE L'ESPLANADE.
M. DODART,
4 fév—au 28 fév Collecteur du Troisième District.

Bureau du Collecteur
Du Second District de la Nouvelle-Orléans.

No 9, rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans, que mon bureau sera ouvert à partir du 1er février prochain, et que de 10 heures du matin, à 2 heures de relevée, j'y recevrai les taxes d'État, prélevées en vertu de la loi sur les propriétés foncières, les esclaves, les capitaux, &c., pour l'année 1861. Je préviens en outre les personnes ou associations engagées dans un commerce, une profession ou occupation qui exige une licence, [illegible]
J. HERNANDEZ,
30 jan—1m Collecteur de l'Etat pour le 2d District.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Jury de Police de Jefferson, (rive droite.)
Gretna, 7 février 1862.

AVIS est par les présentes donné aux personnes résidentes ou non résidentes de la paroisse Jefferson, (rive droite), sujettes au paiement de taxes de paroisse imposées pour l'année 1861, conformément à la loi, par le Jury de Police pour l'usage de la paroisse Jefferson, (rive droite), que les dites taxes seront exigibles le 15 mars 1862 [illegible]
W. E. TOLEDANO, Collecteur de taxes pour la paroisse Jefferson, (rive droite).
10 fév—30f

Savon à l'huile de coton.

DOUSSAN & JACQUIER préviennent les marchands et les familles, que l'on peut se procurer dans leur NOUVEAU MAGASIN, [illegible]
11 fév—au 1m

VENTES A L'ENCAN.

Fonds d'un magasin de campagne.
Malles avariées, Impériales.
PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, lundi 17 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan No 60, rue de Chartres:

Le fonds d'un magasin de campagne.
—AUSSI—
125 malles avariées.
20 balles coton impériales.
Conditions à la vente. 17 fév

VENTE SANS RESERVE.
Rubans, jaconats, mousseline, brin fil et marchandises sèches.
PAR HENRI SAMORY.
C. SAMORY, encanteur.

MARDI, dix-huit février, il sera vendu, à 10 heures, à ses magasins d'encan Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Un grand assortiment de rubans satin et taffetas, jaconats, mousselines, mouchoirs et mousselines unies et damassées.
—AUSSI—
300 pièces brin fil,
300 do coton impérial.
—ET—
Un assortiment de marchandises sèches de saison.
Conditions, à la vente. 17 fév—

Meubles acajou et noyer, pour cause de départ, sans réserve.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

MERCREDI prochain, 19 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Moreau, entre Ste-Anne et Dumaine No. 176—

Un lot de meubles en acajou et noyer, comprenant un joli choix d'articles de ménage, lits, armoires, toilettes, lavabos, sofas, chaises, tables, ornements de cheminées, tapis, rideaux, vaisselle, verrerie, etc.
Conditions—Comptant. 17 fév—

Meubles pour cause de départ.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

MERCREDI, 19 février 1862, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encoignure des rues Royale et St-Pierre, au premier—

Bibliothèques, toilettes, lavabos, lits, tables à manger et à carte, chaises, sophas, berceuses, pendules, vases à fleurs, armoires, glaces, side board, garde manger, fourneau, jarres à eau.
Conditions—Comptant. 17fév

Vente pour cause de liquidation.
Cafe, Vins, Huiles, Chandelles, Savon, Sel, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, le 19 février 1862, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de M. A. Cassard, No 30 rue Tchoupitoulas, pour cause de liquidation,

Tout le stock contenu dans ledit magasin, comprenant un assortiment tel que café, vins, huiles, chandelles, savon, sel, eau-de-vie, madère, sherry, porter, &c., &c.

Aussi—Les installations dudit magasin, balances, comptoirs, bureau, gaz, &c.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.
15 fév—au 19

Tabacs et Liqueurs.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 18 février 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, avec le consentement des parties, dans le magasin No 47, rue des Magasins—
15 futailles eau-de-vie, rhum, whisky, &c.
30 caisses vins, schnapps, whisky, &c.
25 milliers cigares,
75 colis tabac à chiquer.
Conditions, comptant. 12 fév

Machine à vapeur.
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau, No 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mardi, 18 février 1862, à 11 heures du matin à l'encoignure Bourbon et St-Philippe, pour clore un compte—

Une machine à vapeur complète, de la force de 12 chevaux.
Conditions—Comptant. 17fév

Succession de François Reboud.
Belle résidence dans le Troisième District, à environ trois milles de la Cathédrale.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 20 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 janvier 1862, pour le compte de la succession de feu François Reboud, les propriétés suivantes, savoir:

1o—La dernière RÉSIDENCE du défunt, située dans le Troisième District, [illegible]

[illegible]

Termes et Conditions—Pour les propriétés un tiers comptant, la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété. [illegible]

Acte de vente par-devant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N. B.—La rue Adam est ouverte sur la moitié de sa largeur, [illegible]

Madame Reboud pourra occuper la maison principale jusqu'au 1er avril, [illegible]

Le plan et l'arpentage ayant été faits par C. A. de Armas, [illegible]
15 fév

18janv—7i 27 3 6 10 13 17 20 f

POUR LES ATTAKAPAS,
Jour de départ, les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas via Plaquemine.—Le paquebot PICAYUNE No 3, d'un faible tirant d'eau, capitaine H. H. Brand, Dr. Davis fr., commis, partira pour St-Martinville, la Nlle-Ibérie, la Baie de Berwick Centreville, Franklin, et tous les ports sur le Têche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
SAM. PANCOAST,
17 fév—1m Agent pour les annonces.

Zouaves des États Confédérés.

Le soussigné appelle l'attention du public sur la lettre suivante:

Département de la guerre,
24 janvier 1862.

Au Lieutenant-Colonel G. Coppens, commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane.—Présent.

Monsieur—Conformément aux susdits règlements, vous êtes autorisé à enrôler ou faire enrôler des compagnies d'infanterie légère, POUR TROIS ANS, lesquelles compagnies, lorsqu'elles seront entrées en service, seront organisées par le Président, en régiment ou bataillon, ainsi qu'il est stipulé dans les susdits règlements. Respectueusement,

J. P. BENJAMIN,
Secrétaire de la guerre.

UNE PRIME DE CINQUANTE PIASTRES sera payée à chaque soldat, à son entrée en service, et le gouvernement fournira les armes, les équipements, les rations, les transports, &c.

Les hommes auront l'UNIFORME DES ZOUAVES.

Les compagnies organisées—ou ceux qui voudront les organiser—de cent soldats, et, s'il est possible, mais pas moins de soixante-quatre, dans une partie quelconque de l'État, qu'elles soient armées ou non armées, seront reçues et seront dirigées avec le but de servir dans le Kentucky ou au Missouri, en envoyant leurs listes au soussigné, dans la rue de la Douane, No 6L. GASTON COPPENS, Lieutenant Colonel commandant le Bataillon.
15fév—3f 3pa L. J. S. des Zouaves de la Louisiane.

AVIS.

TOUTES les personnes intéressées dans les procès intentés par Mme Myra Clark Gaines, et qui sont disposées à se joindre à la défense commune arrêtée à une assemblée qui a eu lieu le 10 du courant, sont priées de s'adresser aux soussignés, afin de signer l'accord. Tous ceux qui ont signé ledit accord sont priés de se procurer une copie des titres respectifs et de la laisser, avec leur citation, à

P. H. MOUSSEAUX, à l'encoignure des rues Saint-Louis et Robertson,
M. ESNARD, à l'encoignure des rues du Marais et Bienville,
D. B. MACARTY, rue Conti No 21.
12 fév—1m COMITÉ PERMANENT.

ON DEMANDE.

UNE nourrice blanche sans enfant et bien recommandée, rue St-Louis, 124. 14 fév—

AVIS.—A. BRONSEMA et E. R. WAGENER ont été associés jusqu'à présent pour la vente de papier d'imprimerie et à écrire. Ce papier nous avait été expédié, pour être vendu sur consignation, par Glenisson & fils, de Belgique. Tout rapport ou intérêt cesse, à partir d'aujourd'hui, entre E. R. Wagener et moi.
14fév—6f A. BRONSEMA.

A VENDRE,
UN ALAMBIC EN CUIVRE,
S'adresser à ED. MALUS.
14fév—3f Rue Vieille Levée, No 60.

Grocerie à vendre.

A VENDRE, une GROCERIE bien achalandée, et dans une bonne position.
S'adresser encoignure Craps et Bagatelle.
4 fév—15

AVIS.

LES soussignés ayant entièrement cessé les affaires de GROCERIES, prient tous ceux qui leur doivent de vouloir bien venir régler à l'ancien local, No 60, Vieille-Levée, bureau au premier.
5févr—1 m L. MALUS & CO, en liquidation.

VINS BLANCS—20 barils, Sauternes,—200 caisses de vin, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier.

VINS ROUGES—25 barriques, ordinaire—80 do pour familles, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier.
16déc—

A louer.

Une maison double, ayant 10 appartements bien finis, située rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson, pour les clefs, s'adresser en face. 29 jan—3d

A VENDRE.

La goëlette ADELINE, avec ses gréements et apparaux, en très bon état, venant d'être réparée, jaugeant 44 tonneaux, tirant cinq pieds d'eau étant chargée, avec contrebord, prête à partir. Pour les conditions, s'adresser chez
A. LAMATA, 163, Front Levée
17jan—1m Maisons Pontalba.

JUMENT perdue hier, 11 février 1862. Couleur blanc, hauteur quinze mains, [illegible] Une récompense libérale [illegible]

DISTILLERIE DE LÉONARD.

LES soussignés, agents de cette Distillerie, ont à vendre [illegible] d'Alcool pur de bonne qualité.
OHEVAOUZE FRÈRES,
[illegible] rue St-Louis, Nos 10 à 12.

VENTE PAR LE MARSHAL.

VENTE par le marshal des États Confédérés. Les États Confédérés vs. Goff, Byrnes & Co. Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 245. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, vendredi, le 28 février 1862, à 10 heures du matin, dans le magasin No 2, rue de la Douane—4 caisses de savon, 100 caisses de sirop de limon, 36 caisses de chocolat, 34 barils de concombres et 176 caisses de cidre.—Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des États Confédérés, Nouvelle-Orléans, 15 février 1862.
17 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés. Les États Confédérés vs P. T. Tunlacp. Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 295.

EN vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, jeudi, 27 février 1862, à 10 heures du matin, dans le magasin No. 2, rue de la Douane, un lot de verrerie de différentes grandeurs, plumes en or, montres, bagues et autres bijoux, d'après l'inventaire déposé dans mon bureau. Conditions—Comptant.
Bureau du marshal des États Confédérés, Nlle-Orléans, 15 février 1862.
17 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés. Les États Confédérés vs Bragg, D'Aquin & C. Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane—No 220.

EN vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, vendredi, 28 février 1862, à 10 heures du matin, dans le magasin No 2 rue de la Douane, 31 caisses de bougies, etc. Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des États Confédérés, Nlle-Orléans, 15 février 1862.
17 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.
Les États Confédérés contre Webster et McKeever.

DANS la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 138. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur MERCREDI, 19 février 1862, à 10 heures A. M., au Boston Warehouse, rue Lafayette—23 moulins de farine de maïs, de Burrows.—Conditions, comptant.
Bureau du marshal des États Confédérés, Nouvelle-Orléans, 6 février 1862.
7fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES États Confédérés vs Davis Brothers, propriété de Fairbanks & Co. Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane. No 99. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, MERCREDI, 19 février 1862, à 10 heures A. M., à l'encoignure South Market et la rue Front, au magasin de MM. Powers & Co., une balance de 4 tonneaux.—Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nlle-Orléans, 5 février 1862.
6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES États Confédérés vs Lewis E. Fellows. Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 72. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, LUNDI, 17 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, nouvelle Douane—4 montres en or. Conditions, comptant.
Bureau du marshal des États Confédérés, Nouvelle-Orléans, 6 février 1862.
7fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES ÉTATS Confédérés vs Placide J. Spear. Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane, No 151.—En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, lundi, 17 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, nouvelle Douane—Un lot de couteaux, comprenant 5 couteaux de chasse, 31 poignards, 22 couteaux, 30 couteaux-poignards, 40 couteaux Bowie. Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nlle-Orléans, 5 février 1862.
6fév— C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES ÉTATS Confédérés vs W. A. Violett.—Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane, No 176.—En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur mardi, 18 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, nouvelle Douane—30 caisses Valley whisky de Dailey. Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nlle-Orléans, 5 février 1862.
6fév— C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le marshal des États Confédérés.

LES États Confédérés vs la Southern Bank—Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane—No 61.—En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, lundi, 17 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, Nouvelle Douane, SIX MONTRES EN OR.—Conditions comptant.
Bureau du marshal des États Confédérés, Nouvelle-Orléans, 5 février 1862.
6fév C. B. BEVERLEY, Marshal des États Confédérés.

Vente par le marshal des États Confédérés.

LES États Confédérés vs P. Tricou & Son.—Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane.—No 134.—En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, lundi, 17 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No. 2, Nouvelle Douane, VINGT CAISSES CHAPEAUX comprenant 4 caisses chapeaux castor, 10 caisses chapeaux de fantaisie, pour enfants. Conditions comptant.
Bureau du marshal des États Confédérés, Nouvelle-Orléans, 5 février 1862.
6 fév Marshal des États Confédérés.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES É. C. vs. Artemus Hill. Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane No 81. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 18 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, Nouvelle Douane—3 boucauts de verrerie. Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nouvelle-Orléans, 5 février 1862.
6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES É. C. vs. Wm et Jas McCracken. Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 18 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, Nouvelle Douane, un lot de partie de bois de fer, d'étagères en bois de rose, deux tables de centre, en bois de rose. Conditions comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nouvelle-Orléans, 5 février 1862.
6fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES É. C. vs F. J. Van Bibber & Co. Dans la Cour de District des É. C.—District de la Louisiane, No 74. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 18 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, Nouvelle Douane—Cent-vingt-trois charrues. Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nouvelle-Orléans, 5 février 1862.
6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES É. C. vs. John Henderson. Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane, No 167. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 18 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2 Nouvelle Douane.—36 barils vides pour eau. Conditions, comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nouvelle Orléans, 5 février 1862.
6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le marshal des États Confédérés.

LES É. C. vs E. Pallister—Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane. No 58.—En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, lundi, 17 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, nouvelle Douane, les articles suivants—[illegible] Conditions comptant.
Bureau du Marshal des É. C., Nlle Orléans, 5 février 1862.
6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Vente par le Marshal des États Confédérés.

LES États Confédérés vs Bixby & Tower. Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane, No 60. En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, lundi, 17 février 1862, à 10 heures A. M., dans le magasin No 2, Nouvelle Douane, un lot de livres, comprenant—
56 éditions 4 vol. ch. Sellery américain;
16 — 3 — Indien;
6 — 5 — Sylva américain;
5 — 2 — Shakspeare illustré de Boydell;
65 volumes Debates de Benton, reliure de bibliothèque;
44 — demi-reliure maroquin;
140 — American Encyclopedia, rel. de bibliothèque;
76 — demi reliure maroquin;
30 — relié.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des États Confédérés, Nlle-Orléans, 5 février 1862.
6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des États-Confédérés.

Vente par le marshal des États Confédérés.

LES É. C. vs Florville Foy—Dans la Cour de District des É. C., District de la Louisiane, No 149—En vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, 142 plaques de marbre marquées C. H., et mesurant 3800 pieds plus ou moins, et numérotées de 1 à 146 inclusivement, appartenant dernièrement à Charles Heavner, lesquelles plaques sont actuellement déposées sur des terrains vacants aux encoignures des rues Levée et Barthélemy, et Elmire et Levée, Troisième District. Conditions comptant.
Bureau du marshal des É. C., Nlle Orléans, 5 février 1862. 6 fév C. B. BEVERLEY, Marshal des É. C.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de André Grasse, No 18,521.

DEUXIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
17fév—17,21,26 Député Greffier.

Succession de Philip G. Mitchel, No 18,809.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John P. Stagg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Philip G. Mitchel, décédé intestat,—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
17fév—17,21,26 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 5 novembre 1860, jugement a été enregistré dans cette Cour, dans le procès intitulé: [illegible] Eliza Parker vs Caleb A. Parker, [illegible]
Signé J. W. PRICE, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 14 février de l'année de Notre Seigneur 1862.
17 fév—3 et 10 m J. O. CHALON, greffier

Charbon à bon marché.

Cannel anglais et de Pittsburgh, en lots ou gré des acheteurs, à très bas prix et livrés.
Il sera fait un escompte libéral aux hôtels, aux cafés et aux détaillants.
DAVID STICKNEY,
15 fév—3 rue Carondelet No 7

Tabac de la Floride.

VINGT-CINQ colonnes tabac d'excellente qualité pour capes, et quelques colonnes pour tripes, à vendre par WOOD & LOW,
15 fév—6f Rue Carondelet No. 20.

On demande de suite

UNE CUISINIÈRE et une BLANCHISSEUSE—On donnerait la préférence à des nègres.
S'adresser à P. GUESLE,
15 fév—3 A côté de D. H. Holmes

UNE FEMME âgée de très bonnes recommandations trouverait un emploi en s'adressant rue de l'Esplanade, 51.

GRAISSE! GRAISSE!

100 BARILS graisse de qualité à vendre en gros et en détail, par J. KEHLSTRINER,
15fév—3f 19, rue Conti.

Rum et Alcohol.

RAFFINERIE de la Louisiane, constamment en main, en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC,
15fév—3f 17 et 19, rue Toulouse.